

**Arrêté ministériel portant exécution de l'article 37 du
décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des
membres de la Commission d'évaluation des directeurs
pour l'enseignement fondamental et secondaire**

A.M. 07-11-2011

M.B. 18-01-2012

modification :**A.M. 01-10-12 (M.B. 27-11-12)**

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Vu le décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs, notamment l'article 37, § 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement fondamental et secondaire,

Arrête :

Modifié par A.M. 01-10-12

Article 1^{er}. - Sont désignés comme membres de la Commission d'évaluation des directeurs :

1° en tant que fonctionnaires généraux visés à l'article 37, § 1^{er}, 1° du décret du 2 février 2007 :

-M. Christian NOIRET,
-Mme Lise-Anne HANSE,
-M. Didier LETURCQ,
-M. Julien NICAISE (*remplacé par A.M. 01-10-12*)

2° en tant que chargés de mission visés à l'article 37, § 1^{er}, 3°, a), du même décret :

Zone 1	Alain FAURE
	Tanya VANDEKERKHOVE
	Richard REGGERS
Zone 2	Catherine LEMAL (<i>remplacé par A.M. 01-10-12</i>)
	Alain FAURE
	Alfred PIRAUX
Zone 3	Catherine LEMAL (<i>remplacé par A.M. 01-10-12</i>)
	Alain FAURE
	Jean-Paul CLAESSENS (<i>remplacé par A.M. 01-10-12</i>)
Zone 4	Catherine LEMAL (<i>remplacé par A.M. 01-10-12</i>)



	Alain FAURE
	Jean-Paul CLAESSENS (<i>remplacé par A.M. 01-10-12</i>)
Zone 5	Catherine LEMAL (<i>remplacé par A.M. 01-10-12</i>)
	Richard REGGERS
	Tanya VANDEKERKHOVE
Zone 6	Henri VANWUYTSWINKEL
	Richard REGGERS
	Alfred PIRAUX
Zone 7	Richard REGGERS
	Catherine LEMAL (<i>remplacé par A.M. 01-10-12</i>)
	Jean-Paul CLAESSENS (<i>remplacé par A.M. 01-10-12</i>)
Zone 8	Tanya VANDEKERKHOVE
	Alfred PIRAUX
	Richard REGGERS
Zone 9	Alfred PIRAUX
	Tanya VANDEKERKHOVE
	Alain FAURE
Zone 10	Alfred PIRAUX
	Tanya VANDEKERKHOVE
	Jean-Paul CLAESSENS (<i>remplacé par A.M. 01-10-12</i>)

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Article 3. - Les dispositions du présent arrêté remplacent celles contenues dans l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'enseignement fondamental et secondaire.

Bruxelles, le 7 novembre 2011.

Mme M.-D. SIMONET